

«Biens mal acquis»: la fin de l'impunité

Le premier procès de l'affaire des « biens mal acquis » a trouvé son épilogue fin octobre 2017, avec la condamnation par la justice française du vice-président de Guinée équatoriale. Une décision historique, estime le président de l'ONG Transparency International France, qui pose aussi la question de la restitution des fonds publics détournés.

H&L: Le 19 juin dernier s'est ouvert le procès des biens « mal acquis » en France de Teodoro Obiang, vice-président de Guinée équatoriale. Quels en étaient les enjeux?

Marc-André Feffer, président de Transparency International France: Teodoro Nguema Obiang, vice-Président de Guinée équatoriale, a été jugé et condamné pour des faits de blanchiment, notamment de détournement de fonds publics et de corruption. Pendant des années, l'argent détourné aura permis au fils de l'actuel Président d'entretenir en France un train de vie fastueux: hôtel particulier de cent et une pièces avec hammam et discothèque, voitures de luxe, collection d'œuvre d'art... Une réalité d'autant plus choquante que 60 % de la population équatoguinéenne vit avec moins d'un dollar par jour.

Transparency International France s'est engagée dans l'affaire des «biens mal acquis» il y a près de dix ans, avec l'aide de son avocat William Bourdon, en poursuivant deux objectifs: faire en sorte que la France ne soit plus un lieu de blanchiment pour des dirigeants corrompus et que l'argent détourné soit restitué aux populations à qui il appartient. Entre 2006 et 2009, seuls quatre

Le jugement historique dans l'affaire des « biens mal acquis» marque une étape décisive dans la lutte contre l'impunité, et adresse un signal fort à tous les dirigeants corrompus du monde entier: à présent, où qu'ils se trouvent, ils ne sont plus à l'abri de poursuites.

(1) Selon un sondage OCDE/Star. (2) https://ccfd-terresolidaire. org/IMG/pdf/biens-mal-acquis. pdf.

(3) www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURITE XT000023055249.

pays (1) (Australie, Suisse, Royaume-Uni et Etats-Unis) ont restitué des avoirs (276 millions de dollars) à un pays étranger. Ces quatre pays, ainsi que la France et le Luxembourg, ont pourtant 1,225 milliard de dollars gelés. La faiblesse des montants restitués par rapport aux montants détournés et même gelés est en partie due à des obstacles légaux et procéduraux. La Colombie, le Mexique, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont introduit des modifications législatives pour permettre de saisir et confisquer les biens plus facilement. Nous proposons d'ailleurs une modification de la loi française en ce sens (voir encadré p. 32).

Ce procès est le premier, dans ce genre d'affaire. Qu'est-ce qui vous a conduit (avec d'autres organisations) à vous porter partie civile?

En 2007, le CCFD-Terre solidaire a publié un rapport accablant (2) qui recensait l'ampleur des avoirs détournés par des dirigeants corrompus des pays du Sud, et critiquait l'impunité accordée par les démocraties occidentales. Ce rapport fut le point de départ de l'affaire dite des «biens mal acquis».

Un an plus tard, Transparency France s'est constituée partie civile aux côtés de l'association Sherpa pour obtenir l'ouverture d'une instruction, seul moyen de relancer et d'approfondir les investigations face à une situation de blocage.

En 2010, dans une décision historique ⁽³⁾, la Cour de cassation – puis la loi – a reconnu notre intérêt à agir en tant qu'association. Cela a ouvert la voie pour que d'autres organisations de lutte contre la corruption puissent se constituer partie civile au nom de l'intérêt général.

Le verdict du tribunal correctionnel de Paris a été rendu le 27 octobre dernier, condamnant Obiang à trois ans de prison avec sursis, trente millions d'euros d'amende avec sursis et la confiscation intégrale des biens saisis. Cela peut-il constituer un cas d'école dans le domaine de la grande corruption, selon vous?

Pour la première fois, un haut dirigeant étranger en exercice est condamné en France pour des faits de corruption. Ce jugement historique dans l'affaire des « biens mal acquis » marque une étape décisive dans la lutte contre l'impunité, et adresse un signal fort à tous les dirigeants corrompus du monde entier: à présent, où qu'ils se trouvent,



ils ne sont plus à l'abri de poursuites. Teodoro Obiang a décidé, sans surprise, de faire appel de la décision. Bien évidemment nous irons devant la cour d'appel puis devant la Cour de cassation s'il le faut, avec le soutien sans faille de notre avocat, William Bourdon, ainsi que celui de l'ensemble de la société civile et des militants anticorruption. Nous poursuivrons notre combat tout au long des prochaines étapes de la procédure.

Rappelons que Transparency France s'est également constituée partie civile dans deux autres affaires concernant deux autres chefs d'Etat, visant les conditions d'acquisition d'un important patrimoine immobilier et mobilier en France: Denis Sassou-Nguesso (Congo-Brazzaville), Omar Bongo (Gabon), ainsi que des membres de leur entourage. Les juges français ont achevé, en août 2017, l'instruction du volet gabonais de l'affaire, et l'enquête concernant les patrimoines français de la famille Bongo-Sassou-Nguesso est toujours en cours.

Les fonds
confisqués,
tout comme les
sommes résultant
de leur vente,
reviennent au
budget général
de l'Etat. C'est
une situation
totalement
inéquitable; il est
donc nécessaire
et urgent de faire
évoluer le cadre
législatif français.

Suite à ce procès que deviendront les biens saisis? Que prévoit la loi française à cet égard? Teodoro Obiang a été condamné à la confiscation intégrale de ses biens saisis en France, d'une valeur estimée à cent cinquante millions d'euros. Il est essentiel que les sommes recouvrées soient mises au service des populations qui en ont été injustement privées. Or, en l'état actuel de notre droit, rien ne permet de garantir que l'argent issu de la corruption sera affecté au profit des populations victimes. En effet les fonds confisqués, tout comme les sommes résultant de leur vente, reviennent au budget général de l'Etat. C'est une situation totalement inéquitable; il est donc nécessaire et urgent de faire évoluer le cadre législatif français. La France avait pourtant activement plaidé, il y a quatorze ans déjà, pour que la question de la restitution des avoirs illicites soit inscrite dans la Convention des Nations unies contre la corruption. Il est grand temps de mettre en œuvre cet engagement.

Teodoro Obiang a été condamné à la confiscation intégrale de ses biens saisis en France, d'une valeur estimée à cent cinquante millions d'euros.

D'après les chiffres de la Banque mondiale et de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC), sur les centaines de milliards de dollars qui ont été volés ces quinze dernières années, pas plus de cinq milliards auraient été recouvrés. Pour combler cette lacune, Transparency International France propose l'introduction d'un dispositif d'affectation des avoirs illicites en quatre étapes (voir encadré ci-dessous). Nous souhaitons inscrire dans la loi le principe selon lequel cet argent confisqué doit être affecté exclusivement à l'amélioration des

Modifier la loi française pour permettre la restitution des avoirs

Transparency International France, principale partie civile dans l'affaire des « biens mal acquis », a formulé, à travers un rapport inédit ⁽¹⁾, une proposition pour permettre la restitution de l'argent issu de la grande corruption aux populations des pays d'origine, premières victimes de ces détournements. L'ONG de lutte contre la corruption propose l'introduction d'un dispositif d'affectation des avoirs illicites, et elle l'a promue lors d'une conférence ouverte à tous qui s'est tenue à l'Assemblée nationale, le 23 novembre 2017.

Les propositions sont les suivantes:

 Les fonds confisqués tout comme les sommes d'argent recouvrées doivent être isolés du budget général de l'Etat et consignés sur un compte spécial dans l'attente de leur affectation au profit des populations des Etats d'origine.
 Les fonds ainsi consignés devront être affectés exclusivement à l'amélioration des conditions de vie des populations des Etats d'origine et/ou au renforcement de l'Etat de droit et à la lutte contre la corruption.

- 3. Une procédure de consultation doit être menée de manière transparente et inclusive, en faisant notamment intervenir les représentants de la société civile.
- 4. Les fonds doivent être gérés de manière transparente et contrôlés de manière rigoureuse. Loin d'être limitée à la seule affaire des « biens mal acquis », cette réforme a vocation à s'appliquer à toutes les affaires de grande corruption, aussi bien celles en cours que celles dont la justice pourrait se saisir à l'avenir.

(1) https://transparency-france.org/wp-content/uploads/2017/10/Rapport BMA restitution avoirs corruption.pdf.

Anne Boisse, chargée de communication et des relations médias, Transparency International France



conditions de vie des populations et/ou au renforcement de l'Etat de droit et à la lutte contre la corruption dans les pays d'origine. Le tout en pleine coopération avec la société civile et avec des garde-fous pour s'assurer que cet argent ne soit pas à nouveau recyclé dans des systèmes de corruption.

La restitution de cet argent est d'autant plus attendue que, comme vous l'avez dit, plus de la moitié de la population de Guinée équatoriale vit sous le seuil de pauvreté...

En juin dernier, l'ONG Human Rights Watch a publié un rapport alarmant sur la situation de la Guinée équatoriale. Ce rapport met en lumière les conséquences de la mauvaise gestion des richesses pétrolières et de la corruption sur les systèmes de santé et l'éducation.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Alors que le revenu moyen par habitant est le plus élevé d'Afrique, 42 % des enfants ne vont pas à l'école primaire et la moitié de la population n'a pas accès à l'eau potable. Le taux de vaccination du pays est parmi le plus bas du monde. Le gouvernement n'aurait consacré que 2 à 3% de son budget à la santé et à l'éducation en 2008 et en 2011 (années pour lesquelles des données sont disponibles), tout en en affectant près de 80 % à des projets d'infrastructures à grande échelle, parfois contestables.

Ces données rappellent à quel point il est essentiel d'aménager le cadre légal français pour permettre la restitution de l'argent de la corruption.

Le combat de l'ONG Transparency International

Transparency International France est la section française de Transparency International, mouvement mondial animé par une vision: un monde dans lequel les Etats, les entreprises, la société civile et les individus dans leur quotidien seraient épargnés par la corruption sous toutes ses formes. Avec plus de cent sections dans le monde et un secrétariat international à Berlin, Transparency International (TI) mène son combat contre la corruption pour faire de cette vision une réalité. Ses valeurs fondatrices sont la justice, la démocratie, la transparence, la redevabilité, l'intégrité, la solidarité et le courage.

TI place l'engagement des différents acteurs de la

TI place l'engagement des différents acteurs de la lutte contre la corruption (citoyens, responsables publics, entreprises) au cœur de ses actions:

- identifier la corruption. Transparency International analyse et documente un phénomène complexe et par essence caché. Protection des lanceurs d'alerte, encadrement du lobbying ou du financement de la vie politique, moyens de la justice, lutte contre les paradis fiscaux, restitution des avoirs illicites issus de la grande corruption... L'ONG développe une expertise pointue sur tous ces sujets en France, comme à l'international;
- changer les lois et les pratiques. A travers un dialogue régulier et ouvert avec tous les acteurs de la société, Transparency International contribue à développer une culture de l'intégrité et à valoriser les meilleures pratiques en la matière: seul un travail concerté avec tous les acteurs engagés saura provoquer un véritable changement!;
- accompagner tous les citoyens. Si la lutte contre la corruption avance, c'est avant tout grâce aux personnes qui, un jour, décident d'en parler. Qu'elles soient victimes, témoins ou lanceurs d'alerte, Transparency International les accompagne et leur donne les clés pour agir. Il existe plus de soixante centres d'assistance juridique à travers le monde qui ont déjà permis d'aider des milliers de personnes. Des guides et fiches pratiques sont publiés régulièrement et destinés aux salariés, acteurs publics et citoyens qui souhaitent s'engager dans la lutte contre la corruption.

https://transparency-france.org/.

Marc-André Feffer, président de Transparency International France